

La coopération OTAN-Ukraine

Cadre politique

L'Ukraine, membre fondateur du Partenariat pour la paix, est l'un des plus anciens partenaires de l'OTAN et l'un des plus actifs. Depuis 20 ans, l'OTAN et l'Ukraine collaborent dans toute une série de domaines et leur coopération n'a fait que s'intensifier.

La présente fiche d'information expose les principaux éléments, sous la forme qu'ils prenaient avant la crise actuelle.

Le 5 mars 2014, après l'agression illégale de la Russie en Crimée, les pays de l'Alliance ont décidé de renforcer leur soutien à l'Ukraine. Les ministres des Affaires étrangères devraient vraisemblablement décider de mesures supplémentaires en ce sens à leur réunion du 1er avril.

La relation entre l'OTAN et l'Ukraine est régie par la Charte de partenariat spécifique, adoptée en 1997. Cette charte énonce les principes qui sous-tendent la coopération OTAN-Ukraine, parmi lesquels le respect du droit international, la démocratie, les droits de l'homme et le respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de tous les États.

Le principal organe chargé de développer cette relation est la Commission OTAN-Ukraine, où les 28 pays membres de l'OTAN et l'Ukraine siègent sur un pied d'égalité. Toutes les décisions de la Commission sont prises par consensus.

Par ailleurs, l'Ukraine est membre du Partenariat pour la paix, qui permet de réunir 50 pays – à savoir les membres de l'Alliance et des pays d'Europe ou d'Asie centrale – autour de questions d'intérêt commun.

Coopération pratique

Les consultations et la coopération entre l'OTAN et l'Ukraine portent sur de nombreux sujets, dont les opérations militaires, la réforme des secteurs de la défense et de la sécurité, la planification civile d'urgence, ainsi que la science et l'environnement.

Opérations et exercices militaires

L'Ukraine contribue de manière importante aux opérations dirigées par l'OTAN. En 2013, elle a été le premier pays partenaire à déployer un navire dans le cadre de l'opération OTAN de lutte contre la piraterie, Ocean Shield.

En février 2014, l'Ukraine fournissait 164 soldats à la KFOR, qui assure la mission OTAN de maintien de la paix au Kosovo, et 28 soldats à la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS), dirigée par l'OTAN en Afghanistan. Elle a également indiqué qu'elle était prête à participer à la mission de formation, de conseil et d'assistance aux forces de sécurité afghanes qu'il est prévu de mettre en place après 2014.

En outre, l'Ukraine soutient régulièrement l'opération maritime de lutte contre le terrorisme que l'OTAN mène en Méditerranée, l'opération Active Endeavour. Elle a déployé des navires pour cette opération à six reprises depuis 2007, le dernier déploiement remontant à novembre 2010.

Enfin, l'Ukraine participe aux exercices organisés par l'OTAN. En 2013, des troupes ukrainiennes ont pris part à l'exercice Steadfast Jazz, le plus grand exercice OTAN des sept dernières années, qui s'est déroulé dans les pays baltes et en Pologne.

Réforme des secteurs de la défense et de la sécurité

L'OTAN prend actuellement plusieurs mesures visant à apporter un soutien à long terme aux réformes de fond dans les secteurs de la défense et de la sécurité en Ukraine, afin de renforcer l'aptitude du pays à assurer sa propre sécurité.

Dans le cadre du **Groupe de travail conjoint OTAN-Ukraine** sur la réforme de la défense, des experts des pays de l'OTAN donnent des conseils à l'Ukraine quant à la manière de réformer son secteur de la défense et d'adapter son architecture de défense, ses arrangements de commandement et de contrôle, ses capacités, ses plans et ses procédures. Le renforcement du contrôle démocratique sur les forces armées est le principe fondamental qui guide ces travaux.

Grâce au **programme de renforcement de la formation « défense »**, des experts des pays de l'OTAN aident à moderniser un certain nombre d'institutions ukrainiennes de formation militaire en leur donnant des conseils pour le perfectionnement du corps enseignant, l'organisation de cours de langue et l'établissement de programmes.

Dans le cadre de son **programme pour le développement de l'intégrité**, l'OTAN organise à l'intention des cadres civils et des officiers ukrainiens des cours théoriques destinés à promouvoir la transparence, la redevabilité et la bonne gouvernance dans le secteur de la défense.



Le **programme OTAN de perfectionnement professionnel** permet au personnel civil du ministère ukrainien de la Défense de contribuer au renforcement des capacités de gestion et de contrôle démocratiques au sein des institutions de défense et de sécurité.

Des responsables ukrainiens participent aussi à des programmes de formation et d'entraînement organisés par l'OTAN, notamment au Collège de défense de l'OTAN, à Rome (Italie), et à l'École de l'OTAN à Oberammergau (Allemagne).

Reconversion des anciens militaires

L'OTAN fournit un soutien à la reconversion du personnel militaire retraité ou délogé des cadres afin d'aider l'Ukraine à gérer les conséquences socio-économiques de la réforme de la défense. Un programme de reconversion financé par l'OTAN permet de dispenser chaque année des cours de langue et des cours spécialisés à plusieurs centaines d'anciens militaires.

Destruction de stocks d'anciennes armes et munitions

Certains pays de l'Alliance contribuent à la destruction des stocks « historiques » de mines antipersonnel, de munitions et d'armes de petit calibre grâce à des projets financés sur un fonds d'affection spéciale du Partenariat pour la paix. Le premier projet dans ce domaine a permis de détruire 400 000 mines terrestres. Il s'agissait de la première étape sur la voie de la destruction de l'ensemble des stocks ukrainiens, qui comptent près de sept millions de mines antipersonnel.

Un second projet, d'un coût de quelque 25 millions d'euros, est actuellement mené en vue de la destruction de plus de 130 000 tonnes de munitions, de 1,5 million d'armes de petit calibre et de 1 000 systèmes antiaériens portables. C'est le plus vaste projet de démilitarisation de ce type à ce jour.

Plans civils d'urgence

L'OTAN aide l'Ukraine à mieux se préparer à faire face aux situations d'urgence dans le domaine civil et à en traiter plus efficacement les conséquences. Dans le cadre de sa participation à un exercice organisé par l'OTAN, l'Ukraine a testé ses capacités de réaction en cas de catastrophe, qu'il s'agisse de situations d'urgence d'origine naturelle, telles que les avalanches et les tremblements de terre, d'accidents d'origine humaine, ou d'attentats terroristes avec utilisation de produits toxiques ou d'agents chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires.

Science et environnement

Le programme OTAN « La science au service de la paix » finance des activités de coopération entre des chercheurs et des experts civils des pays de l'OTAN et des pays partenaires. L'Ukraine bénéficie d'une assistance dans les grands domaines prioritaires tels que la sécurité environnementale, la lutte contre le terrorisme, la protection des infrastructures critiques et la protection contre les menaces chimiques, biologiques, nucléaires et radioactives. Il est actuellement envisagé de mettre en place un nouveau fonds d'affectation spéciale qui aura pour objet l'enlèvement des déchets radioactifs stockés dans des sites militaires et la décontamination de ces sites.



Division Diplomatie publique – Section Presse et médias

Tél.: +32(0)2 707 1010/1002

E-mail: moc@hq.nato.int

#NATO